

<p><b>Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 19 novembre 2007</b></p>
---

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>	<b>:</b>	<b>13 novembre 2007</b>
<b>DATE D'AFFICHAGE</b>	<b>:</b>	<b>26 novembre 2007</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b>	<b>:</b>	<b>25</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS</b>	<b>:</b>	<b>20</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR</b>	<b>:</b>	<b>05</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS N'AYANT PAS DONNE POUVOIR</b>	<b>:</b>	<b>00</b>

L'an deux mille sept et le **dix neuf** du mois de **novembre** à **19 H 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOURG-ST-MAURICE, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**PRÉSENTS :**

Mr François GAZAVE, Maire, Mr Eric MINORET, 1er Adjoint, Mme Christine THEVENIN, 2ème Adjoint, Mr Damien PERRY, 3ème Adjoint, Mr Daniel PAYOT, 4ème Adjoint, Mme Suzanne BORREL, 5<sup>ème</sup> Adjoint, Mr Jean JOVET, 6<sup>ème</sup> Adjoint.

Mme Hélène GAIDET, Mr Louis MARASCO, Mr Jean-Paul BARONNAT, Mr Jean-Claude GIRARD, Mr Philippe JANIN, Mr Stéphane MESSINA, Melle Stéphanie RAISIN, Mme Pascale LEBOULANGER, Mme Viviane MERENDET, Mr Christian JOANNES, Mr Cyrille VILLIEN, Mme Sylvie SAUMIER-MAHIEU, Mr Daniel JUGLARET.

**EXCUSÉS :**

Monsieur Christian OLLIVIER qui a donné procuration à Monsieur François GAZAVE  
Mademoiselle Stéphanie MEZIAT qui a donné procuration à Madame Christine THEVENIN  
Monsieur Pierre REVIAL qui a donné procuration à Madame Suzanne BORREL  
Madame Patricia DUFOURNET qui a donné procuration à Monsieur Christian JOANNES  
Monsieur Jean Louis JUGLARET qui a donné procuration à Madame Viviane MERENDET

**ABSENTS :**

En conformité à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mesdames **Christine THEVENIN** et **Viviane MERENDET** ont été désignées pour remplir les fonctions de Secrétaires de l'Assemblée.

**0 – CONSEIL MUNICIPAL**

*Néant.*

**1 – AFFAIRES BUDGETAIRES ET FINANCIERES**

*Néant.*

**2 – OPERATIONS D'INVESTISSEMENTS - DEMANDES DE SUBVENTION**

*Néant.*

**3 – MARCHES PUBLICS ET DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS**

*Néant.*

**4 – URBANISME**

*Néant.*

**5 – AFFAIRES FONCIERES et AGRICOLES**

*Néant.*

**6 – DOMAINE SKIABLE**

*Néant.*

**7 – PERSONNEL COMMUNAL****7.1. Emplois saisonniers : hiver 2007-2008**

*Rapporteur : François GAZAVE*

*Affaire suivie par : Jeanne MATHERY*

Monsieur **François GAZAVE**, Maire, expose :

Qu'en application de la loi du 27 Décembre 1994 portant modification du statut de la Fonction Publique Territoriale, le recrutement d'agents non titulaires de droit public doit être approuvé par le Conseil Municipal.

Ces recrutements sont effectués en application de l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 Janvier 1984 modifiée.

## **1. POLICE MUNICIPALE**

(11 emplois pour l'hiver 2006-2007 ; 11 emplois hiver 2007-2008)

**11 emplois à temps complet pour une durée de 5 mois** afin d'exercer les missions d'agent de surveillance de la voie publique (ASVP).

Missions : prévues par l'article R 130-4 du code de la route qui dispose que les agents des communes, titulaires ou non, agréés par le procureur de la République, peuvent constater les contraventions aux dispositions concernant l'arrêt ou le stationnement des véhicules autres que celles prévues à l'article R 417-9, ils peuvent également constater les contraventions prévues par l'article R 211-21-5 du code des assurances.

Rémunération : par référence au grade de gardien de police municipale au 1<sup>er</sup> échelon indice brut 287 majoré 283, selon les conditions générales de la Fonction Publique Territoriale et particulières fixées au contrat de travail. A titre subsidiaire, les agents titulaires du permis PL ou E pourront également être affectés comme conducteur de la fourrière automobile communale.

Tous les emplois précités participent à des missions de service public.

*Monsieur **le Maire** présente à l'assemblée un tableau retraçant dans le détail l'évolution des effectifs de la police municipale, tant au niveau des agents titulaires que des A.S.V.P. depuis l'hiver 2001/2002 ; il détaille, année par année, la liste de l'ensemble des missions effectuées par la police municipale et leur évolution.*

*Monsieur **Daniel JUGLARET** pense qu'il est difficile de faire des remarques et de poser des questions car il ignore presque tout du fonctionnement de la police municipale.*

*Monsieur **le Maire** lui indique que c'est la raison pour laquelle il présente ce tableau.*

*Avant de conclure, Monsieur **le Maire** tient à rappeler tout son soutien à l'ensemble des agents de la police municipale.*

*Il précise que pour cet hiver les effectifs de la gendarmerie nationale seront identiques à l'hiver précédent (c'est-à-dire 14 pour l'ensemble des stations des Arcs) alors qu'ils ne patrouilleront plus à 2 agents mais à 3 ou 4 pour des raisons de sécurité, ce qui réduira le nombre de patrouilles de nuit.*

*Par ailleurs, il confirme que la loi interdit l'embauche de vigiles pour intervenir sur la voie publique comme cela avait pu être suggéré lors de la dernière séance de conseil municipal.*

*Pour permettre la comparaison avec d'autres stations, Monsieur **le Maire** indique que la station de La Plagne embauche 16 saisonniers pour un effectif de 8 titulaires, qui ont pour rôle unique l'organisation de la circulation, laissant ainsi la ville de Macôt sans policier durant les périodes hivernales.*

*Pour terminer, il précise que si, en effet, aucun texte n'oblige les policiers à patrouiller à deux, il a pris contact avec le Chef de la Police de l'Isère qui lui a fortement conseillé pour des raisons de sécurité d'organiser des patrouilles à plusieurs, sans quoi sa responsabilité pourrait être engagée.*

*Monsieur **le Maire** demande donc de voter l'embauche de 11 saisonniers pour l'hiver 2007/2008, précisant que ce nombre est identique à celui de l'année précédente, qui avait été voté, il le rappelle, à l'unanimité.*

*L'exposé de Monsieur **le Maire** étant terminé, un large débat s'instaure.*

*Monsieur **Daniel JUGLARET** s'interroge sur la nécessité de la présence d'un policier municipal à Arc 1950 pour la gestion du stationnement devant l'entrée du parking couvert ; il pense qu'il pourrait être trouvé d'autres solutions.*

*Monsieur **le Maire** lui précise qu'un policier en uniforme est beaucoup plus respecté par les conducteurs qu'un agent d'accueil.*

*Monsieur **Damien PERRY** pense que la nouvelle organisation qui va être mise en place à partir de cet hiver à cet endroit devrait faciliter le stationnement des navettes qui, auparavant, stationnaient sur la route. Il pense, par ailleurs, qu'il faudrait installer des caméras afin d'améliorer la sécurité dans les endroits stratégiques des stations.*

*Monsieur **le Maire** rappelle qu'il s'agit effectivement d'une solution adoptée par de nombreuses municipalités mais qui nécessite une étude approfondie et que ce sera, très certainement, l'un des dossiers sur lequel devra réfléchir la prochaine municipalité.*

*Monsieur **Daniel JUGLARET** demande les raisons pour lesquelles les contrats de saisonniers sont prévus sur 5 mois alors que la saison d'hiver ne dure que 4,5 mois.*

*La séance est levée pour permettre au Chef de la Police Municipale d'apporter les éléments de réponse.*

*La séance est rouverte.*

*Monsieur **Damien PERRY** dit sa satisfaction que ce débat ait lieu et rappelle qu'il ne s'agit en aucun d'un débat sur la qualité du travail effectué par la Police Municipale ; étant très souvent avec les agents sur le terrain, il leur rend hommage.*

*Cependant, il reste persuadé que certaines missions pourraient être effectuées par d'autres agents comme par exemple certains affichages. Par ailleurs, il regrette le désengagement progressif de la gendarmerie (et de l'Etat), ce qui pourrait à terme entraîner la suppression de la gendarmerie de Bourg-St-Maurice.*

*Monsieur **le Maire** rappelle la qualité du travail effectué par les gendarmes de la brigade de Bourg-St-Maurice. Il rappelle que cette question est régulièrement abordée par les membres de l'association des Maires des Stations de Tarentaise qui connaissent tous les mêmes problèmes de sécurité et que les instances politiques ont été alertées sur ce sujet.*

Monsieur **Daniel PAYOT** souhaite préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'un débat sur la qualité du travail effectué par la police municipale, mais essentiellement sur le progressif désengagement de l'Etat.

Il souhaiterait une police municipale plus forte, mais pense qu'il faudrait embaucher plus de titulaires.

Monsieur **le Maire** lui rappelle les difficultés rencontrées pour l'embauche de titulaires et trouve ses propos incohérents car lorsqu'il propose des embauches supplémentaires, on lui reproche sa politique de gestion du personnel.

Monsieur **Eric MINORET** prend la parole car il souhaite rendre hommage à la police municipale et les assurer de son soutien face à l'épreuve traversée aujourd'hui.

Après en avoir délibéré et à la majorité (sauf **Daniel PAYOT, Damien PERRY, Jean JOVET, Stéphane MESSINA** et **Jean-Claude GIRARD** qui votent contre et **Daniel JUGLARET, Viviane MERENDET, Sylvie SAUMIER-MAHIEU, Jean-Louis JUGLARET, Christian JOANNES, Patricia DUFOURNET, Cyrille VILLEN, Stéphanie RAISIN, Jean-Paul BARONNAT** et **Pascale LEBOULANGER** qui s'abstiennent), le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** les dispositions susmentionnées,
- **AUTORISE** l'autorité à conclure les contrats correspondants qui relèvent du droit applicable aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

## **8 – AFFAIRES CULTURELLES, SCOLAIRES et SPORTIVES**

*Néant.*

## **9 – AFFAIRES DIVERSES**

*Néant.*

## **DÉCISIONS MUNICIPALES**

**Liste des affaires passées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le Conseil Municipal :**

*Néant.*

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.**

**Les Secrétaires de séance,**

**Le Maire,**

**Christine THEVENIN,**

**Viviane MERENDET,**

**François GAZAVE.**